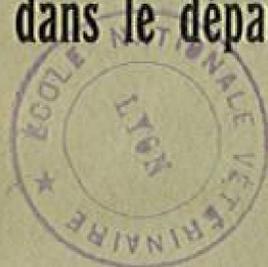


N<sup>o</sup> 4336 233

ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE\* DE LYON

Année scolaire 1925-1926. -- N<sup>o</sup> 62

# Une épizootie de distomatose dans le département de Vaucluse, en 1810



## THÈSE

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LYON

et soutenue publiquement le 22 MARS 1926

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

PAR

Maurice GILLES

*né le 22 décembre 1891, à Montélimar (Drôme)*



VILLEFRANCHE

Imprimerie du « RÉVEIL DU BEAUJOLAIS »

9 et 9 bis, rue Pierre-Morin

1926

ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE LYON  
Année scolaire 1925-1926. -- N° 62

# Une épizootie de distomatose dans le département de Vaucluse, en 1810

—❖—  
**THÈSE**

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LYON

et soutenue publiquement le **22 MARS 1926**

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

PAR

**Maurice GILLES**

*né le 22 décembre 1891, à Montélimar (Drôme)*



VILLEFRANCHE

Imprimerie du « RÉVEIL DU BEAUJOLAIS »  
9 et 9 bis, rue Pierre-Morin

1926

Une épidémie de distomatose  
dans le département de Vaucluse, en 1810

**Une épizootie de distomatose**  
dans le département de Vaucluse, en 1810

## PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE LYON

Directeur ..... M. Ch. PORCHER.  
Directeur honoraire ..... M. F.-X. LESBRE.  
Professeur honoraire .... M. Alfred FAURE, ancien directeur.

### PROFESSEURS

Physique et chimie médicale, Pharmacie, Toxicologie...	MM. PORCHER.
Botanique médicale et fourragère, Zoologie médicale, Parasitologie et Maladies parasitaires .....	MAROTEL.
Anatomie descriptive des animaux domestiques, Tératologie, Extérieur .....	LESBRE.
Physiologie, Thérapeutique générale, Matière médicale	JUNG.
Histologie et Embryologie, Anatomie pathologique, Inspection des denrées alimentaires et des établissements classés soumis au contrôle vétérinaire .....	BALL.
Pathologie médicale des Equidés et des Carnassiers, Clinique, Sémiologie et Propédeutique, Jurisprudence vétérinaire .....	CADEAC.
Pathologie chirurgicale des Equidés et des Carnassiers, Clinique, Anatomie chirurgicale, Médecine opératoire	DOUVILLE.
Pathologie bovine, ovine, caprine, porcine et aviaire, Clinique, Médecine opératoire, Obstétrique .....	CUNY.
Pathologie générale et Microbiologie, Maladies microbiennes et police sanitaire, Clinique.....	BASSET.
Hygiène et Agronomie, Zootechnie et Economie rurale	LETARD.

### CHEFS DE TRAVAUX

MM. PORCHEREL.	MM. TAPERNOUX.
AUGER.	TAGAND.
LOMBARD.	

### EXAMINATEURS DE LA THESE

*Président* : M. le Dr GUIART, Professeur à la Faculté de Médecine, Chevalier de la Légion d'Honneur.

*Assesseurs* : M. le Dr DOUVILLE, Professeur à l'École Vétérinaire.  
M. MAROTEL, Professeur à l'École Vétérinaire, Chevalier de la Légion d'Honneur.

La Faculté de Médecine et l'École Vétérinaire déclarent que les opinions émises dans les dissertations qui leur sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elles n'entendent leur donner ni approbation ni improbation.

A NOS ANCIENS ET DEVOUES MAITRES,

LES ÉMINENTS DIRECTEUR ET PROFESSEURS  
DE L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE LYON

Hommage de respectueuse gratitude  
de l'auteur.

## PRÉFACE

---

*Nous savions que la distomatose avait ravagé, à plusieurs reprises, toute la population ovine de la vallée du Rhône. Et nous étions curieux de connaître si le département de la Drôme, dans lequel nous exerçons actuellement, avait eu à souffrir de cette terrible maladie. Nous fûmes ainsi appelé à faire des recherches dans les archives de la ville de Montélimar. Malheureusement, elles ne furent pas couronnées de succès : nous ne découvrîmes, en effet, aucun document ayant trait à la cachexie aqueuse.*

*C'est alors, au cours d'une entrevue que nous eûmes avec M. le Docteur-Vétérinaire Pleindoux, l'éminent Directeur des Services vétérinaires du département de Vaucluse, et infatigable chercheur, que nous apprîmes qu'il existait, dans les archives départementales d'Arignon, un dossier relatif à une épidémie de distomatose qui ravagea les troupeaux du département de Vaucluse, en 1810.*

*Les besoins de notre clientèle nous appelant fréquemment sur les confins de ce département (régions de Grillon et de Valréas), étant donné d'autre part, que notre Bas-Dauphiné faisait partie jadis des terres adjacentes de Provence et qu'en conséquence des relations, fort ancien-*

nes, n'ont jamais cessé d'exister entre les deux régions, il nous parut intéressant de connaître les ravages causés par l'épizootie dans le département voisin, ainsi que les mesures qui furent prises pour essayer de l'enrayer.

Nous dépouillâmes donc les documents enfouis dans une salle du Palais des Papes, et leur lecture fut pour nous très instructive. Le Préfet de l'époque ayant, en effet, demandé aux maires divers renseignements présentait un grand intérêt au point de vue de la marche de l'épizootie, ceux-ci lui transmirent, avec une ponctualité digne d'éloges, les réponses des propriétaires, en y joignant leur propre avis.

Nous avons pu voir ainsi qu'en dépit du manque de connaissances techniques, les propriétaires et les édiles étaient des observateurs tout à fait consciencieux. La plupart des maires, celui de Sérignan entre autres, firent eux-mêmes de très judicieuses remarques. Les autres questionnèrent longuement leurs administrés et enregistrèrent les observations intéressantes qu'ils s'empressèrent de transmettre au Préfet.

Ils apportaient ainsi une précieuse contribution aux pathologistes, réalisant, un siècle auparavant, le vœu que notre Maître distingué, M. le Professeur Cailac, exprimait dans la préface de sa Pathologie interne : « La pathologie est une sorte de tribunal : mille témoins, partis des points les plus divers, devraient déposer successivement de ce qu'ils ont vu, de ce qu'ils ont compris, de ce qu'ils ont recueilli. »

Pourquoi faut-il qu'à l'heure actuelle nous soyons obligé d'avouer qu'on ne saurait trouver toujours le même concours éclairé et dévoué auprès d'un trop grand nombre de nos édiles ruraux ?

Serait-ce à dire que l'élection populaire n'est pas toujours un garant pour le choix des capacités ?

Mais tous les Maires se lamentaient sur ce qu'aucun traitement curatif, vraiment efficace, n'eût encore été trouvé. Ils attendaient, avec une impatience fébrile, le « breuvage saureur », selon l'expression du Maire de Caduel. Tous étaient persuadés que l'honneur de cette belle découverte reviendrait à un « artiste vétérinaire ». Et l'avenir leur donna raison.

Une fois de plus, la profession vétérinaire, qui a tant fait pour l'élevage, devait doler l'agriculture de moyens propres à vaincre le mal.

Avant de clore cette préface, dont on voudra bien excuser la longueur, qu'on nous permette d'adresser nos bien vifs remerciements à M. le Docteur-Vétérinaire Pleindoux, pour ses utiles indications concernant les documents des archives départementales de Vaucluse sur lesquels nous avons étayé notre thèse.

Nous soumettons notre travail au bienveillant examen de Messieurs les membres du Jury présidé par Monsieur le Professeur Gaiarl, que nous prions de vouloir bien agréer l'expression de nos hommages respectueux.

Nous y joignons nos sentiments de profonde gratitude pour nos anciens Maîtres, Messieurs les Professeurs Douville et Marotel.

## INTRODUCTION

La distomatose, ou cachexie aqueuse, ou pourriture, termes les plus fréquemment employés pour désigner la maladie de la douve, est une des affections vermineuses les plus anciennement connues, puisqu'elle a déjà été décrite par Jehan de Brie en 1379.

Observé chez les solipèdes (l'âne surtout), le porc, les carnivores et même le lapin et le lièvre, le distome hépatique a causé surtout des ravages chez les ruminants et principalement parmi les troupeaux d'ovins.

La distomatose sévit partout, en Europe, en Afrique et aussi en Amérique.

En France, elle a fait de très nombreuses victimes : en 1743-1744, elle fit disparaître le plus grand nombre des troupeaux de la région d'Arles ; en 1812, 300.000 moutons périrent sur le même territoire. En 1853-1854, les troupeaux de Sologne, du Berry et du Gâtinais furent décimés par le terrible mal. Et les épizooties de 1897-1898 dans la vallée de la Garonne, celle de 1910-1911 dans le Berry et la Sologne ont fait disparaître, sur certains points, jusqu'à 70 pour 100 des effectifs.

En 1810, toute la vallée du Rhône fut ravagée par une

épizootie de distomatose ; et parmi les départements atteints, celui de Vaucluse fut peut-être, le plus touché, proportionnellement à sa population ovine. Si bien que les Pouvoirs publics s'en émurent fortement, et le 16 mai 1810 « Monsieur l'Auditeur au Conseil d'Etat, Préfet de Vaucluse » adressa à tous les maires de son département, par l'intermédiaire des Sous-Préfets, une circulaire préconisant « de ne pas laisser paître les bêtes laineuses à la rosée, de les écarter avec soin des plaines et lieux bas, avant que cette rosée soit dissipée, d'éviter de leur faire manger l'herbe mouillée par les brouillards et par la pluie, de ne pas les abreuver dans des mares d'eau stagnantes, de regarder comme très dangereux les pâturages dans les terrains marécageux, lors même que les eaux ne séjournent plus dans le sol qu'elles ont inondé. » Il indiquait « de donner du foin sec aux troupeaux, avant qu'ils aillent paître l'herbe humide, si on est réduit (comme il arrive souvent) à la nécessité de leur en laisser manger, et, dans les tems brumeux, donner une nourriture tonique à la bergerie, telle que le sel, une fois la semaine, la provende d'avoine, les baies de genièvre, les feuilles de chêne. » Le Préfet adressait, en même temps, dans toutes les communes de son département, des états imprimés, dont on trouvera le modèle ci-dessous, et que les Maires devaient lui retourner dûment remplis.

*ÉTAT des propriétaires dont les troupeaux ont été atteints de la pourriture ou cachexie aqueuse*

Nom de la commune	Nom des Propriétaires	Nombre de bêtes qui ont été atteintes de la pourriture	Nombre de celles qui ont péri	Évaluation des bêtes qui ont péri	Montant des Contributions des propriétaires qui ont éprouvé des pertes	OBSERVATIONS dans lesquelles on fera connaître les causes de la maladie et les moyens employés pour la guérison et pour s'en garantir.

Tous ces états ont été retrouvés par nous dans les Archives du département de Vaucluse, et formaient un dossier non classé.

Leur lecture nous a permis de constater qu'il s'agissait d'une épizootie extrêmement grave, qui ruina beaucoup de propriétaires. Les pouvoirs publics avaient donc eu parfaitement raison de s'émouvoir, et les conseils donnés par le représentant du gouvernement furent accueillis avec grande joie par tous les malheureux cultivateurs : « Nous sommes heureux que sa Majesté l'Empereur nous ait donné pour préfet un magistrat illustre, dont toutes les vues bienfaisantes et paternelles se dirigent constamment vers le bonheur de tous les habitants de Vaucluse. » Voilà les termes véhéments que nous avons relevés dans la lettre qu'écrivit au Préfet le maire d'Ansois, petite commune de l'arrondissement d'Apt, qui fut pourtant épargnée par l'épizootie.

**IMPORTANCE DE L'ÉPIZOOTIE**

L'administration préfectorale demandait donc aux maires de la renseigner exactement sur les ravages occasionnée par la pourriture, affection encore connue sous le nom de « bescle » dans le territoire de la commune de Pernes (arrondissement de Carpentras), et de « vérole » dans la commune de Pertuis (arrondissement d'Apt).

*ARRONDISSEMENT D'ORANGE*

L'arrondissement d'Orange est celui qui eut le plus à souffrir de l'épizootie. Tous les maires portèrent à la connaissance de leurs administrés la circulaire du Préfet et invitèrent les propriétaires à venir leur faire la déclaration du nombre des malades, des ovins ayant péri et de la perte qu'ils avaient subie du fait de la mort de leurs animaux.

Collationnant les états adressés par les maires, nous avons appris que 7.016 bêtes avaient été atteintes de distomatose et que 5.774 avaient péri, ce qui représente, d'après les évaluations des propriétaires eux-mêmes, une perte totale de 50.778 francs. Sur 37 communes qui ont adressé leur état, 12 seulement n'ont pas eu de cas de distomatose. Dans certaines, la mortalité a été très élevée, entre autres : Camaret (sur 200 bêtes atteintes, 190 ont péri, estimées de 6 à 10 fr. en moyenne) ; Bollène, dont le maire signale 469 ovins atteints et qui sont tous morts ; La Garde Paréol, qui a vu 180 ovins périr sur 180 atteints ; La Motte (209 atteints et 209 morts) ; Malaucène (121 atteints et 121 morts) ; Rapteau (384 atteints qui ont tous péri) ; Uchaux (437 atteints et 437 morts) ; Valréas enfin qui a eu 677 morts sur 837 atteints.

*ARRONDISSEMENT D'APT*

Dans l'arrondissement d'Apt, 2.751 ovins ont été « atteints de la pourriture » et 2.177 ont péri, ce qui a occasionné aux

propriétaires une perte de 24.616 fr. Sur 41 communes dont nous avons relevé les états, 22 n'ont pas eu à signaler de cas de distomatose, en raison même de leur position géographique. Par contre, dans certaines autres, la proportion des bêtes atteintes a été très élevée, ainsi d'ailleurs que les cas de mort : le maire de Cadenet, par exemple, indique, sur son état, 137 ovins atteints de pourriture et 137 cas de mort ; Villelaure voit 205 ovins périr sur 231 atteints ; Rustrel, 325 atteints, dont 313 meurent ; Mirabeau : 515 atteints et 238 cas de mort ; Méridol : 381 cas de mort.

#### ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

L'arrondissement de Carpentras eut à souffrir beaucoup de l'épizootie, puisque 3.133 ovins furent atteints de cachexie aqueuse, et qu'on enregistra 2.458 cas de mort.

Le montant des pertes subies du fait de cette forte mortalité s'éleva, d'après la statistique officielle, à 23.343 francs. Or, ces pertes n'ont été supportées que par un petit nombre de communes — onze ont adressé leur état au Préfet — ce qui donne une idée du véritable désastre qui frappa les propriétaires de certaines régions. Blauvac, par exemple, enregistra 370 cas de mort sur 370 malades ; le maire de Montieux accusa 751 ovins atteints de distomatose ; 494 en moururent ; Bédouin vit 208 moutons contaminés, dont 148 succombèrent ; à Pernes, 109 ovins furent malades et 67 périrent. Le maire de cette commune signale qu'un propriétaire a perdu deux bœufs « de la pourriture ». C'est là le seul cas de distomatose bovine que nous ayons trouvé signalé au Préfet.

#### ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Bien qu'ayant un cheptel ovin notablement inférieur à celui des trois autres arrondissements, l'arrondissement d'Avignon eut fortement à souffrir de la cachexie aqueuse.

Le relevé général, établi par les services de la Préfecture, indique 1.179 cas de distomatose et 919 cas de mort. Le chiffre des pertes s'élève à 11.293 francs. Or, sur quinze communes, sept seulement ont eu à déplorer l'existence de la maladie ; mais dans celle-ci, presque tous les troupeaux ont été atteints.

Ainsi, en cette malheureuse année 1810, le Préfet de Vaucluse enregistra dans son département 14.079 cas de distomatose ovine, parmi lesquels 11.328 furent mortels. Ce fut donc un véritable désastre pour les cultivateurs, dont les pertes se chiffèrent — du fait des cas de mort seulement — à 110.030 francs.

Et ce chiffre nous laisse pourtant rêveur aujourd'hui ; en 1810, en effet, le prix moyen d'un ovin était, d'après cette statistique, d'environ 10 fr. De nos jours, le même animal se paye couramment 200 francs ; une pareille épizootie, éclatant actuellement, causerait donc pour plus de deux millions de dommages.

On comprend ainsi quelle reconnaissance les cultivateurs doivent à Moussu, Raillet et Henry, qui ont découvert les traitements prophylactique et curatif de la distomatose.

## ÉTIOLOGIE DE LA DISTOMATOSE

Dans la colonne « observations », qui figurait dans l'état adressé par le Préfet, les maires devaient donc indiquer les causes de la maladie.

Pour répondre à cette question, ils prirent naturellement l'avis des propriétaires ayant eu à déplorer l'épizootie, et qui avaient pu, par conséquent, faire des remarques intéressantes.

Dépouillant les nombreuses observations faites par les intéressés, nous avons relevé trois causes principales capables de faire éclater la maladie :

1° L'humidité.

2° L'ingestion de fourrages imprégnés d'une rosée d'une nature tout à fait particulière et appelée « manne ». Notons que ce terme est encore couramment employé par nos paysans ; mais aucun de ceux que nous avons consultés n'a pu nous en donner une signification précise. Pour eux, la manne est une espèce de brouillard qui, imprégnant les fourrages, les rend noscifs. Ils le rendent responsable de certaines indigestions gazeuses, en particulier.

3° Le refroidissement.

### 1° Humidité

- a) *Pacage dans les terrains humides ou marécageux.*
- b) *Administration de fourrages verts provenant de ces terrains.*
- c) *Influence des brouillards et rosées.*

La plupart des maires voient là les principales causes de la maladie ; ils ont remarqué, en effet, que seuls les propriétaires dont les pâturages se trouvaient dans les bas-fonds, le long des cours d'eau en particulier, voyaient leurs troupeaux atteints de distomatose.

C'est ainsi que le maire de Richereneche écrit : On attribue cette maladie de la pourriture ou cachexie aqueuse à quatre causes, à savoir : 1° de les laisser dépaître ou boire dans des marais, prairies et autres endroits où il y a des eaux stagnantes, et principalement lorsque les eaux sont rougeâtres.

2° Aux grands brouillards, et de laisser sortir les troupeaux pour aller dépaître, pendant ces brouillards, ou avant que le soleil ait desséché l'humide répandu sur l'herbe par ces brouillards.

3° A la rosée du matin et du soir lorsque les troupeaux vont dépaître avant que le soleil ait desséché l'humide répandu sur l'herbe par la rosée. »

Pour le maire de Villedieu : « la cause des maladies des bêtes à laine provient des dépelves dans les endroits marécageux de la rivière d'Eygues ».

Le maire de La Garde fait observer que « les deux seuls propriétaires qui ont essuyé des pertes sont précisément ceux qui ont le plus de terrains bas et humides ».

De nombreux propriétaires considèrent que les brouillards ont une influence tout à fait néfaste sur la santé des ovins. Ainsi le maire de Saint-Martin de la Brasque écrit que « les brouillards d'été paraissent nuisibles aux animaux laineux », et il ajoute ces lignes savoureuses : « Un fermier ayant mis, dans le mois d'août dernier, son troupeau dans un jardin enclos, pendant la nuit, pour lui faire respirer la fraîcheur, il s'endormit ; pendant son sommeil, l'horizon se chargea de brouillards, les moutons respirèrent cet air humide et furent atteints de la cachexie ».

Voilà jusqu'où s'étend l'imagination humaine !

Le maire de Mirabeau a convoqué tous les propriétaires de sa commune, et ceux-ci lui ont fait observer que : « leur étant expressément défendu de faire paître leurs troupeaux à la montagne, cette maladie deviendrait toujours plus fréquente. »

Le maire de Murs fait la même remarque et demande au Sous-Préfet la permission, pour ses administrés, d'aller faire pacager dans la montagne (tout au moins dans la partie dont les coupes datent de plus de cinq ans), ce qui était interdit pour permettre le reboisement. « Il est à craindre — dit-il — que les pluies continuelles qui règnent cette année puissent occasionner cette maladie, pour la raison encore que les habitants sont privés de l'usage d'aller faire dépaître dans la montagne communale ».

Le maire de Vaugine, en signalant qu'il n'y a eu aucun cas de pourriture dans sa commune, écrit fièrement : « Notre terroir est très salubre au bétail à laine, attendu que nous sommes très proches des montagnes ».

Voulant connaître la véritable cause de la maladie, le maire de Pertuis s'est adressé à des « compétences ». « Les hommes de l'art, que j'ai consultés — relate-t-il — m'ont fait apercevoir qu'elle pouvait prendre sa source dans une inflammation générale qui se termine par celle du poumon ou du foie, le plus souvent par le poumon, laquelle inflammation était occasionnée par l'alération des fourrages que l'on donnait à manger aux troupeaux après les avoir récoltés imbibés d'eau de pluie ou de rosée ».

Avec les vieux bergers qu'il a consultés, le maire de Courthézon pense que la pourriture est imputable aux brouillards : « Les moutons n'éprouvent aucun effet maléfaisant tant que le brouillard est épais ; l'on prétend même que l'on peut les faire paître sans inconvénient, le moment dangereux est celui où le brouillard se divise et où le soleil paraît ; l'herbe empreinte de parties humides et frappée des rayons du soleil devient un poison souvent. Le pâturage près des eaux marécageuses et les feuilles des arbres qui ont séjourné sur la terre et ont acquises, par l'humidité, de la fermentation peuvent leur procurer également cette maladie ».

Enfin, le maire de Mérindol, qui a signalé 381 cas de mort, écrit : « Ils sont morts pourris de la neble le long des isles de la Durance, de la neble que cette rivière nous donne dans les tems de pluies ».

## 2° Influence de la manne

La deuxième cause de la cachexie aqueuse serait la manne, « cette espèce toute particulière de rosée que peu

« de personnes remarquent, quoique les effets en soient  
« funestes », selon la définition même du maire de Sérignan —, « ce suc, comme une petite pluie qui tombe par  
« un temps serein, qui a une espèce de douceur, et qui  
« brûle la partie des feuilles des arbres sur laquelle elle  
« tombe et occasionne la chute par terre des feuilles de  
« noyers et certains autres arbres qui en sont touchés,  
« au point qu'il arrive parfois que la terre sous les noyers  
« est couverte des feuilles que cette manne a fait tom-  
« ber », selon les termes du maire de Richerenche.

L'influence de cette manne a bien été étudiée par le premier de ces deux magistrats :

« Depuis quelques années, écrit en effet le maire de Sérignan, on a plus particulièrement observé ses effets. Au  
« mois d'août de l'année dernière, 1809, cette rosée fut  
« presque générale dans le département de Vaucluse ; c'est  
« elle qui vicia nos pâturages, qui perça et jaunit le  
« feuillage de nos arbres, en fit tomber les fruits avant  
« leur maturité, leur enleva leur vertu conservatrice, dé-  
« pouilla nos vignes avant les vendanges, dessécha nos  
« haies d'aubépine et les feuillages assurément très durs  
« des chênes verts, dès le mois de septembre ; c'est elle enfin  
« qui, à cette époque, répandit sur nos campagnes, une  
« teinte hyvernale, et c'est aussi à elle qu'on peut rap-  
« porter la pourriture et la mortalité extraordinaire qui  
« ont affecté nos brebis, nos moutons, et surtout nos  
« agneaux. Vers le milieu du présent mois de mai, il est  
« tombé, dans nos cantons, une rosée de l'espèce ci-  
« dessus, mais moins forte ; les taches de rouille et les  
« criblures que j'ai remarquées sur mes noyers et que  
« d'autres propriétaires ont remarquées sur les leurs, et

« la chute d'une partie de leurs fruits en sont des signes  
« non équivoques ».

A Uchaux, à Valréas, à La Garde Paréol, l'influence néfaste de cette manne a été aussi signalée ; d'ailleurs les maires de ces trois localités pensent que cette manne est l'unique cause de la maladie.

### 3° Le refroidissement

Le froid serait, pour de nombreux propriétaires, le principal facteur de la maladie, soit qu'il agisse directement sur l'organisme, soit qu'il provoque la pourriture, par l'intermédiaire des fourrages.

C'est dans l'arrondissement d'Apt principalement que l'influence du froid a été signalée, à tel point que le sous-préfet d'Apt écrit lui-même au Préfet : « Je pense que  
« non seulement ces différentes causes réunies ou même  
« séparées peuvent procurer cette maladie (il fait allusion  
« aux causes indiquées par le Préfet lui-même), mais  
« encore le défaut de précaution des bergers à qui il arrive  
« souvent de faire passer les troupeaux précipitamment  
« d'un air chaud à un air très froid ou très frais ; les  
« animaux qui sortent des bergeries ayant les pores de  
« la peau ouverts par la chaleur que leur réunion occa-  
« sionne, pompent de toutes les parties de leur corps  
« l'humidité de la terre et de l'atmosphère et aident ainsi  
« à l'action pestilentielle des herbes humides, malsaines  
« et froides ».

Pour le maire de Pernes, « la cause est souvent le pas-  
« sage du chaud au froid, la boisson prise lorsque la

« bête est échauffée par les fatigues du travail ou le so-  
« leil ».

Et Jacques de Forgon, fermier à Malancène, qui a perdu  
60 brebis, prétend qu'elles ont été gelées.

Enfin, le maire de Cucuron voit, comme principale  
cause, l'action des gelées blanches, qui ont été particuliè-  
rement fortes cette année-là. Les fourrages consommés  
par les animaux étaient presque toujours gelés, et c'est  
ce qui aurait « occasionné la pourriture ».

En plus des trois principales causes que nous venons de  
signaler, quelques autres facteurs ont été incriminés.

Le maire de Saint-Christol, par exemple, affirme que,  
dans sa commune, seuls les troupeaux qui pâturaient dans  
des terrains renfermant du chien-dent rouge, ont été in-  
fectés ; pour lui, par conséquent, l'ingestion de chien-  
dent rouge suffit pour provoquer la distomatose.

Le maire de Sérignan indique que l'absorption de par-  
ticules de terre est une cause de la maladie ; et il con-  
seille d'éloigner les ovins des terrains à la fois argileux  
et salés, car « l'appât du sel leur fait avaler de la terre ;  
« de là la pourriture » ; il préconise également de les  
éloigner des mûriers lorsque le fruit est mûr, car les bre-  
bis en sont très friandes ; en ingérant ces fruits qui jon-  
chent le sol, elles avalent des particules de terre, ce qui  
provoquerait la maladie. Et de même, il recommande de  
ne pas conduire les troupeaux dans les chaumes avant la  
glanaison ; il pense, en effet, que pour avoir les épis et  
les grains, les ovins ingèrent de la terre, « ce qui amène  
« toujours le dépérissement, et bien souvent la mort des  
« adultes, en tout cas toujours celle des agneaux. »

Nous voyons donc qu'en cette année 1810, les opinions  
les plus diverses étaient émises relatives à l'étiologie de  
la maladie. Mais le principal facteur incriminé était l'hu-  
midité.

Tous les observateurs étaient d'accord pour reconnaître  
que la distomatose ne sévissait que dans les endroits hu-  
mides, bas, marécageux et qu'elle ne se déclarait jamais  
dans les régions montagneuses. Cette affirmation était  
parfaitement exacte, mais la cause intime de la maladie  
était inconnue. Et il fallut attendre l'année 1875, pour  
que Zundel établît une relation de cause à effet entre la  
présence de distomes dans le foie et l'évolution d'une ca-  
chexie progressive et fatale chez la plupart des sujets  
atteints.

Ce ne fut que plus tard que Leuckart et Thomas mirent  
cette opinion en relief par leurs travaux sur l'évolution  
des distomes. Ils montrèrent que les œufs expulsés en  
quantité formidable par les distomes adultes des canaux  
biliaires, entraînés avec la bile et les excréments et rejetés  
dans les fumiers et les pâturages, ne peuvent continuer  
leur évolution qu'à la faveur de l'humidité et des eaux  
stagnantes. L'embryon cilié, sorti de l'œuf, ne peut vivre  
que là où il y a de l'eau ; de plus il n'a qu'une vie très  
éphémère. Et s'il ne trouve pas l'hôte intermédiaire qui  
est nécessaire à son développement ultérieur, il meurt et  
le cycle évolutif du parasite est rompu. Or, cet hôte inter-  
médiaire, la *limnæa truncatula* signalé par Thomas —  
et il est prouvé aujourd'hui que d'autres mollusques de la  
même famille ou de familles voisines peuvent jouer le  
même rôle — ne vit que dans les terrains bas et maréca-  
geux.

Ces découvertes nous permettent de saisir, aujourd'hui, pourquoi les pays montagneux ne sont point des régions à distomatose, et pourquoi les années pluvieuses et humides ont vu de graves épizooties de cachexie aqueuse. Les épizooties de 1810, 1811 et 1812, qui ravagèrent la vallée du Rhône, coïncident précisément avec des débordements de ce fleuve et de ses affluents.



Nous avons vu plus haut le rôle que de nombreux propriétaires faisaient jouer à la manne.

A notre avis, les nombreuses taches de rouille que le maire de Sérignan surtout a très bien observées sur les feuilles des arbres, doivent être imputées à une maladie cryptogamique tout à fait analogue à celle qui frappe les céréales — le blé en particulier, due au puccinia graminis — les légumineuses et certaines plantes potagères (ail, oignon, poireau, asperge), le poirier aussi, qui voit en juin et juillet ses feuilles envahies par les téléutospores ; celles-ci, en effet, forment sur les feuilles des taches d'un rouge jaunâtre criblées de petits points saillants qui sont les écidioles ; les fruits d'ailleurs peuvent également être atteints.

Or, nous savons que la rouille cause surtout des dégâts aux blés qui croissent dans les sols humides et dans les bas fonds exposés aux brouillards.

D'autre part, la paille provenant des blés « rouillés » est noscive pour les animaux, qui contractent des coliques et de la diarrhée pouvant devenir mortelle.

On peut donc penser que de nombreux ovins signalés

comme atteints de distomatose furent simplement intoxiqués par la rouille, maladie qui frappa de nombreuses plantes, par suite de la grande humidité qui régna cette année-là ; et comme, pour la même raison, la distomatose décima les troupeaux, de nombreux observateurs établirent une relation de cause à effet entre la rouille et la distomatose, ou plus exactement entre les altérations qu'ils croyaient produites sur les plantes par la manne et la pourriture.

Quant aux autres causes, le refroidissement par exemple, ainsi que l'ingestion de particules de terre, il est bien évident qu'elles ne sauraient être incriminées, puisqu'il est prouvé aujourd'hui qu'il ne peut y avoir distomatose sans présence de douves dans le foie. Ces deux causes pourraient, tout au plus, produire des troubles pulmonaires, circulatoires ou gastro-intestinaux.

Il est vrai qu'au cours de la maladie, les animaux à la période d'anémie s'essoufflent rapidement, ce qui a pu faire croire qu'il y avait eu « *coup de froid* ».

## SYMPTOMES

---

Les renseignements recueillis par nous dans les états établis par les maires, et concernant la symptomatologie de la maladie, sont très vagues et tout à fait limités. Le Sous-Préfet d'Orange signale, dans sa lettre au Préfet, datée du 1<sup>er</sup> octobre 1810, que « les signes particuliers de « cette maladie les plus aisés à reconnaître sont la « pâleur des yeux et des gencives, et un tartre épais sur « les dents de l'animal. »

Le maire de Montoux ajoute que les animaux sont atteints de diarrhée.

Enfin, le maire du Thor indique que plusieurs propriétaires ont constaté la présence d'une « tumeur » sous la mâchoire.

La pâleur des yeux et des gencives correspond à la seconde période ou période d'état de la maladie. Les malades s'anémient, en effet, et c'est alors que les paupières s'infiltrent — d'où l'appellation « *d'œil gras* » donnée par les bouchers. — C'est à la période suivante, la période cachectique, que l'on voit apparaître les œdèmes qui envahissent la peau et se localisent dans les parties déclives. Au sortir

de la bergerie, on aperçoit une tuméfaction froide, indolente, œdémateuse de l'espace sous-glossien, tuméfaction qui disparaît par la marche, pour reparaitre au pâturage, lorsque la tête est en situation déclive. C'est cette « tumeur », appelée « *boule* » par les bergers, que plusieurs propriétaires ont signalé au maire du Thor. C'est elle également qui a fait donner le nom de « *boule* » ou « *bouteille* » à la maladie.

## ANATOMIE PATHOLOGIQUE

Les lésions de la distomatose ont été mal observées par les propriétaires de l'époque.

Pourtant le Sous-Préfet d'Orange indique au Préfet « que le siège de la maladie est le foie, et que son effet immédiat est de procurer la putréfaction de ce viscère ».

Or, nous savons, en effet, qu'à l'autopsie on trouve le foie hypertrophié, jaune, criblé de petits foyers hémorragiques, souvent converti en un magma pâteux et friable, car les lésions infectieuses sont associées aux lésions parasitaires.

Le maire de Blauvac, devant la gravité exceptionnelle de l'épizootie dans sa commune, a conseillé de faire des autopsies : « On a reconnu en les ouvrant, écrit-il en parlant des ovins morts de distomatose, qu'ils avaient le foie et le moux blanchâtres, graveleux, et gâtés d'une pourriture extraordinaire, et de grandes vessies internes remplies d'une eau blanchâtre et très puante. »

Nous savons parfaitement aujourd'hui, en effet, que les poumons présentent des lésions de strongylose très prononcée, ordinairement associée à la distomatose hépatique ; on constate alors la présence de nodules situés sous

la plèvre viscérale ou vers la périphérie du poumon : parfois le parenchyme pulmonaire est farci de ces productions tuberculiformes qui ont le volume d'un grain de mil ou d'un pois et qui sont tantôt isolés, tantôt confluent par places.

D'autre part, la distomatose pulmonaire a été souvent signalée : ces distomes erratiques s'enkystent et meurent avec le temps. Et ces kystes présentent une coque fibreuse périphérique, un magma granuleux, pultacé, noirâtre ou parfois de l'infiltration calcaire.

Enfin le maire de Pernes ajoute que « dès que l'animal est saisi du mal, la rate se gonfle. »

Il est reconnu, en effet, que la rate est volumineuse et hémorragique.

Telles sont les quelques lésions que nous avons trouvées signalées au cours de nos recherches.

## TRAITEMENT

Les moyens thérapeutiques que nous avons relevés dans les états des maires ne sont pas très nombreux ; mais quelques-uns sont tout à fait originaux et ne peuvent que nous faire sourire aujourd'hui.

La plupart des propriétaires reconnaissent que la distomatose est incurable et qu'il faut s'attacher surtout à en préserver les troupeaux.

### TRAITEMENT PROPHYLACTIQUE

Nous avons vu que la principale cause de la maladie, admise par la majorité des paysans, était l'humidité. Il était donc tout à fait rationnel d'en déduire qu'il fallait éloigner les troupeaux des pâturages marécageux. De nombreux maires, l'ayant bien compris, le recommandent instamment à leurs administrés. Ils se conforment d'ailleurs ainsi aux conseils donnés par le Préfet dans sa circulaire du 16 mai 1810.

D'autre part, le Sous-Préfet d'Apt écrit au Préfet « Les  
« moyens que je croirais propres à garantir de cette ma-  
« ladie, indépendamment de ceux que vous conseillez aux

« maires, seraient de ne tenir les troupeaux que dans  
« les bergeries bien aérées, de ne les en faire sortir pen-  
« dant l'automne, l'hiver et le printemps, que lorsque les  
« premiers rayons du soleil ont fait disparaître la gelée  
« blanche, la rosée et les brouillards, de ne les faire  
« pacager que sur les terrains élevés et secs, et de ne  
« jamais les laisser boire que de l'eau courante et non  
« stagnante. »

Le maire de Villedieu conseille aux propriétaires de ne pas conduire leurs troupeaux dans « les endroits maré-  
« cageux de la rivière d'Eygues » et d'éviter de les abreuver dans les eaux stagnantes. « Il serait urgent aussi  
« — ajoute-t-il — que les troupeaux, dès que le soleil se  
« couche, ils quittassent les endroits bas pour éviter qu'ils soient mouillés par la rosée du soir. »

Le maire de Courthézon insiste pour que les propriétaires fassent rentrer leurs moutons dans la bergerie avant que « le brouillard n'arrive ». Il indique même de boucher hermétiquement toutes les ouvertures et de faire de la fumée devant la porte de la bergerie.

Tous les maires reconnaissent que les pâturages situés en montagne sont excellents et que les troupeaux des régions élevées ne sont jamais atteints de distomatose. C'est pourquoi plusieurs d'entre eux demandent au Préfet l'autorisation, pour leurs administrés, d'aller faire paître les troupeaux dans les bois communaux situés sur les hauteurs ; dans un but excellent, en effet — pour permettre la repousse des arbres, après les coupes de bois — l'administration forestière avait fait interdire l'accès de ces bois aux troupeaux.

Pour éviter la distomatose, plusieurs maires conseillent de donner aux ovins des plantes aromatiques, telles que le thym, le genièvre, le romarin. C'est ainsi que le premier magistrat de Cadenet atteste au Préfet qu'il a vu, « dans  
« le courant de l'automne dernier et de la présente année,  
« des troupeaux auxquels on a fait braver la gelée, la  
« rosée et les temps brumeux sans qu'ils aient été atteints  
« de la pourriture ; mais à la vérité, ajoute-t-il, le pâtu-  
« rage était situé sur des collines où le thim, la lavande,  
« le romarin, le genièvre et autres plantes et arbustes  
« aromatiques étaient en quantité, ce qui prouve évidem-  
« ment leur propriété. »

Le maire de Beaumont indique, lui aussi, que les montagnes de sa commune sont « bien seines, parce que jon-  
« chées du tein et du romarin ».

Il y a quelques années encore, on estimait que ces différentes plantes, contenant des principes aromatiques ou résineux, ceux-ci s'éliminaient par la bile et semblaient avoir une action curative. Aujourd'hui, cette action curative est fortement mise en doute.

D'autres observateurs, tel le maire d'Aubignan, prétendent que la feuille d'olivier a une vertu préventive : « les feuilles des arbres olliviers, à faire manger aux bettes à  
« laine, sont un préservatif de la maladie de la pourriture », écrit-il.

En plus de ces moyens préventifs, les maires, croyant à l'action de la manne, conseillaient « de retirer les trou-  
« peaux dans la bergerie, jusqu'à la dessiccation parfaite  
« de cette rosée », selon les propres mots du maire de Sérignan.

Le maire de Richerenche, ayant constaté que la manne avait brûlé les feuilles des noyers et occasionné leur chute, recommanda instamment de faire balayer et enlever ces feuilles, pour éviter que les montons n'en mangent, ou bien encore « de fuir les endroits où il y a des noyers,  
« lorsqu'on s'aperçoit qu'il tombe ou a tombé de la  
« manne. »

Nous avons vu que le froid était considéré, par certains, comme un des facteurs de la pourriture. Pour ceux-là, il était donc indispensable d'éviter tout refroidissement aux animaux. Aussi le Sous-Préfet d'Apt conseille « de  
« les accoutumer au grand air, avant de les acheminer  
« vers les lieux du pacage, en les tenant, pendant environ  
« un quart d'heure, resserrés les uns contre les autres,  
« hors des bergeries et dans les basse-cours. »

Pour de nombreux propriétaires, le sel serait un excellent préventif, tandis que d'autres le préconisent à titre curatif, comme nous le verrons plus loin.

C'est ainsi que le maire de Faucon estime que, pour garantir les ovins de la pourriture, il faut « dans les  
« temps brumeux, et lorsqu'il tombe de la rosée, leur  
« donner du sel mélé avec de la suie. »

Le maire de Richerenche conseille de l'administrer fréquemment « mélé avec des baies de genièvre ».

Le maire de Ville indique de donner aux animaux, avant « de les sortir de la bergerie, un mélange de une partie  
de sel avec douze parties de suie tamisée.

Le maire de Courthézon préconise le même traitement préventif.

Le maire de Piollenc, en signalant l'action bienfaisante du sel « dont on donne malheureusement beaucoup moins « depuis qu'il est renchéri », indique que quelques propriétaires de sa commune ont employé avec succès le petit millet torréfié ; on l'administre à jeun à l'animal « qu'on a le soin de ne laisser sortir que deux heures « après. »

Enfin le maire de Lagarde indique un moyen préventif tout à fait original : « J'ai lu quelque part, écrit-il, qu'on « pourrait s'en garantir de la manière suivante : en « automne, lorsque les fourmis ont fini leur travail et « leur approvisionnement, prendre, des fourmillières, les « fourmis, les approvisionnements de toute espèce, la terre « même qui a servi de retraite, faire sécher le tout dans « un four, le réduire en poudre fine, le mettre dans un « vase où il ai eu de la saumure, et dans l'hiver, mêler « de temps en temps partie de cette poudre avec du sel « pilé et trois fois plus d'avoine et de donner ce mélange « aux troupeaux. »

Nous voulons croire, en tout cas, que fort peu de propriétaires employèrent ce bizarre traitement.

Ainsi donc, plusieurs moyens préventifs étaient en honneur.

Mais tous les maires, à l'exception de ceux de Pertuis, de Cheval-Blanc, et de Puyméras, considéraient la maladie comme non contagieuse. Celui de Pertuis, par contre, ordonna l'isolement des malades ; il défendit même, sous peine de cent francs d'amende, de conduire les malades dans les pâturages et aux abreuvoirs communs. C'était là une mesure très louable ; il prévenait ainsi l'infestation des prairies par les œufs expulsés avec les excréments.

Mais il fallut attendre la grande épizootie de 1910-1911 pour qu'une prophylaxie vraiment efficace fût découverte. Moussu, Raillet et Henry comprirent qu'il fallait arriver à rompre le cycle évolutif du distome. Ils essayèrent d'abord comme antiparasitaire, sur les stades larvaires de la douve ou sur les limnées, les engrais couramment utilisés en agriculture. Mais ils n'obtinrent de résultat vraiment utile qu'avec l'action de la chaux. Le chaulage des prairies, des fossés, durant la saison d'éclosion des œufs de douve, c'est-à-dire de mai à septembre, permet donc d'éviter ou de limiter les enzooties ou épizooties possibles. Ils préconisèrent en même temps, bien entendu, le drainage des régions humides ou marécageuses, la désinfection des fumiers contenant des œufs de parasites, en les additionnant de chaux, de sulfate de fer ou de sel.

Enfin l'ultime précaution à prendre durant les années humides consisterait à ne jamais mener les troupeaux sur les prairies naturelles au-delà de la saison d'été.

#### TRAITEMENT CURATIF

Bien que la plupart des maires soient d'accord pour reconnaître qu'aucun traitement curatif n'ait encore été trouvé, nous avons relevé quelques procédés thérapeutiques couramment employés en 1810.

En premier lieu, le sel préconisé à titre préventif aurait aussi des vertus curatives, ainsi que l'affirme le maire de Puyméras. C'est d'ailleurs également l'avis des Sous-Préfets d'Orange et d'Apt. Ce dernier indique qu'il faut « employer trois kilogs d'avoine sur un kilog de sel. »

Aujourd'hui il est reconnu que le sel stimule la sécrétion gastrique et qu'il possède également une légère action sur les parasites adultes.

M. d'Arlatan, maire de Vacqueyras, conseille d'administrer à la bête malade, et après l'avoir fait jeûner douze heures, une cuillerée d'huile de térébenthine mélangée à deux tiers d'eau. Il indique qu'on peut recommencer jusqu'à trois fois, à six jours d'intervalle, ce traitement qui, d'après lui, a été employé partout avec succès, tout au moins au début de la maladie.

Cette action de l'huile de térébenthine pourrait s'expliquer par le fait qu'elle provoque une diurèse abondante ; d'où élimination d'une partie des toxines secrétées par les parasites.

Mais d'autre part, il ne faut point oublier que : 1° Le diagnostic précoce de la distomatose est délicat, et que par conséquent des ovins considérés comme en étant atteints pouvaient fort bien avoir une autre affection bien moins grave, et que : 2° vers les mois de mars et avril, les parasites, abandonnant leurs pénates, se laissent entraîner par le courant biliaire vers l'intestin et se trouvent rejetés avec les excréments ; c'est là la période de convalescence et de guérison spontanée des malades, guérison relative bien entendu, car les parasites ne sont jamais évacués en totalité, mais qui a bien pu coïncider avec l'administration d'huile de térébenthine.

Le maire de Camaret signale qu'un de ses administrés a guéri plusieurs brebis en leur faisant prendre de l'huile de cade ; à Entrechaux, ce remède est aussi couramment employé ; mais on y ajoute du sel.

Le Sous-Préfet d'Apt rend compte au Préfet que, d'après

plusieurs maires, de nombreux propriétaires ont employé avec succès le soufre mêlé à de la suie et du vieux lard, ainsi que l'huile et le vinaigre.

Le maire de Saint-Pantalay signale les bienfaits des « amondures d'oliviers », et son collègue de Joucas déclare catégoriquement que « les rameaux d'oliviers » sont un remède spécifique contre cette maladie. »

Signalons encore la coutume des propriétaires de Gordes, qui « attachent la queue de l'animal ou fendent l'oreille ». Mais ce ne sont là que « deux remèdes généraux appliqués « souvent au hasard » selon l'expression du maire. D'ailleurs cette pratique n'est pas encore tombée en désuétude dans nos campagnes ; la plupart de nos paysans l'emploient couramment de nos jours, avant d'avoir recours au vétérinaire.

Enfin le maire du Thor affirme que la ponction de la « boule » hâte considérablement la guérison.

Tels furent les divers traitements curatifs employés en cette désastreuse année de 1810. Comme nous l'avons vu, les pertes furent énormes dans le département de Vaucluse. Et constatant qu'il n'existait aucun remède vraiment efficace, beaucoup de propriétaires préféraient vendre leurs troupeaux aux premiers symptômes de la maladie. D'autres, complètement désemparés, ne tentaient absolument rien pour essayer d'enrayer l'épizootie. Aussi le maire de Gorde écrivait au Sous-Préfet d'Apt : « Soit que les propriétaires ne s'occupent que de leur intérêt du moment,

« soit apathie ou bêtise, on ne peut guère faire percer  
« la voix de la raison ; et il n'est rien de si difficile que  
« de parvenir à faire le bien, même lorsque l'intérêt  
« général s'y trouve, parce que la masse du peuple l'en-  
« tend très mal. »

Malgré tout, la majorité des propriétaires s'intéressait vivement à la marche de cette épizootie et faisait de judicieuses observations.

Les conseils donnés par le Préfet étaient strictement suivis par la plupart d'entre eux. Et si le maire de Bédarides écrivait : « Il n'est point de remèdes pour sauver  
« un animal dont le sang et les humeurs sont déjà dété-  
« riorés ou corrompus par un usage trop prolongé de  
« mauvais aliments » il reconnaissait, par contre, « qu'il  
« était plus facile de prévenir ce mal, en prenant les pré-  
« cautions que la prudence suggère, que de le guérir. »

Tout le monde attendait impatiemment un remède vraiment efficace. « La plus belle découverte — écrivait le  
« maire de Cadenet au Préfet — consiste à trouver un  
« breuvage qui peut guérir radicalement les troupeaux  
« atteints de la pourriture » ; puis il ajoutait : « Quelle  
« reconnaissance n'en aurions-nous pas à l'auteur ! »

A son tour, le maire de Saint-Martin de la Brasque se félicitait que le traitement préventif fut « à peu près  
« connu ». Mais il se lamentait sur ce qu'un traitement curatif ne fût pas encore découvert ; et il concluait :  
« C'est sans doute aux artistes vétérinaires à indiquer  
« les remèdes qu'on ignore absolument jusqu'à ce jour ». Son souhait ne fut pas exaucé de si tôt, car cent ans se passèrent avant qu'un traitement vraiment spécifique de la distomatose ne fut découvert. Il fallut, en effet,

attendre les remarquables travaux de Moussu, Raillet et Henry pour connaître enfin le seul traitement curatif efficace de la « pourriture » : l'extrait éthéré de fougère mâle titré.

Et, selon la prophétie du maire de Saint-Martin de la Brasque, c'est bien à trois grands « artistes vétérinaires » — puisque la vétérinaire n'est encore malheureusement considéré par la plupart que comme un art — que revient l'honneur d'avoir fait cette belle découverte, dont la portée est incalculable.

## CONCLUSIONS

Ainsi, l'effroyable épizootie de distomatose, qui ravagea en 1810 toute la vallée du Rhône, fit payer un lourd tribut au cheptel ovin du département de Vaucluse, puisque la préfecture enregistra plus de onze mille cas mortels.

Les Pouvoirs publics mirent tout en œuvre pour essayer d'enrayer l'étendue du désastre. Dès le 16 mai, en effet, le Préfet faisait connaître aux Maires les principaux moyens préventifs connus ; de plus, il demandait aux premiers magistrats municipaux de le renseigner exactement sur l'étendue du fléau et sur les observations intéressantes faites par les propriétaires. Les réponses que nous avons dépouillées nous ont permis de nous rendre compte qu'en dépit du manque de connaissances techniques, les propriétaires et les édiles de l'époque étaient des observateurs tout à fait consciencieux. Tous les maires

transmirent, avec une célérité digne d'éloges, les observations intéressantes faites par leurs administrés. En outre la plupart d'entre eux firent, eux-mêmes, de très judicieuses remarques, apportant ainsi une précieuse collaboration aux pathologistes.

Certains firent preuve d'un esprit d'initiative fort louable, tel le maire de Blauvac, qui, devant la gravité exceptionnelle de l'épizootie dans sa commune, invita ses administrés à autopsier tous les cadavres ; de même le maire de Pertuis qui, persuadé que l'affection était contagieuse, n'hésita pas à prescrire l'isolement des malades, et à défendre sous peine de cent francs d'amende, de les conduire dans les pâturages et aux abreuvoirs communs.

Certes, ils ne découvrirent pas la cause intime de la maladie, et la prétendue influence de cette « manne néfaste » si souvent accusée, nous fait sourire aujourd'hui, mais ils étaient du moins tous persuadés que le facteur principal de la distomatose était l'humidité. En fins observateurs, ils avaient remarqué que seuls les troupeaux paissant dans les pâturages marécageux étaient frappés du mal ; tous aussi louaient la bonté des pâturages situés dans les régions montagneuses.

Et aussitôt ils jetèrent les bases d'une prophylaxie efficace, en conseillant instamment aux propriétaires d'éviter les pâturages bas et marécageux.

En ce qui concerne le traitement curatif, quoi d'étonnant qu'en présence du manque total d'indications précises de la part des hommes de l'art, ils donnassent libre

cours à leur imagination, pour essayer toutes sortes de moyens empiriques ?

Mais en tous cas, ils avouaient leur ignorance et « attendaient, des artistes vétérinaires, le breuvage sauveur ».

---

VU :

*Le Directeur  
de l'École Vétérinaire de Lyon,*

CH. PORCHER.

*Le Professeur de l'École Vétérinaire,  
D<sup>r</sup> DOUVILLE.*

*Le Président de la Thèse,  
D<sup>r</sup> GUIART.*

VU :

*Le Doyen de la Faculté,  
J. LÉPINE.*

VU ET PERMIS D'IMPRIMER :

Lyon, le 8 février 1926.

*Le Recteur, Président du Conseil de l'Université,  
J. CAVALIER.*

## BIBLIOGRAPHIE

(Sources)

---

Liasse de documents non classés, se rapportant à l'épizootie de distomatose qui décima les ovins du département de Vaucluse en 1810 (*Archives départementales d'Arignon*).

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
Préface .....	7
Introduction .....	10
Etiologie de la Distomatose .....	16
Symptômes .....	26
Anatomie pathologique .....	28
Traitement .....	30
Conclusions .....	40
Bibliographie .....	43

---

---

VILLEFRANCHE  
IMPRIMERIE DU « RÉVEIL »

---



